

**Sur la Cdc de Putanges, c'est le moment de rénover votre maison !**



**Gérard Grandsire, coordinateur de l'opération au niveau de la Cdc du Val d'Orne, Monique Guibout, présidente de l'intercom et Didier Hue, directeur du CDHAT. (©Le Journal de l'Orne)**

Améliorer l'habitat, que ce soit en termes d'**économies d'énergie** ou d'adaptation pour les **personnes vieillissantes ou handicapées**. Tel est le but de l'opération qui vient d'être lancée sur l'ensemble du territoire de la [communauté de communes du Val d'Orne](#).

Cette Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de revitalisation rurale durera trois ans, de 2018 à 2020. Monique Guibout, présidente de la Cdc, explique :

*C'est une nouvelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur logement. Qu'ils en soient occupants ou bailleurs ».*

### **Des études gratuites**

« Il ne faut pas hésiter à contacter le CDHAT pour faire une étude », poursuit Gérard Grandsire, conseiller communautaire et coordinateur de l'opération pour la Cdc.

*Les études sont gratuites et n'engagent à rien. Les particuliers n'ont pas affaire à quelqu'un qui est rémunéré en fonction du résultat, mais à des personnes indépendantes qui montent les dossiers et qui vont chercher pour elles le maximum d'aides possible. »*

« Pendant ces trois années que dure l'opération, il y a des aides majorées et des crédits réservés pour le territoire », note Didier Hue, président du CDHAT, organisme qui apporte son assistance technique à la Cdc.

### **Les communes concernées par l'opération**

Bazoches-au-Houlme, Champcherie, Craménil, Faverolles, Giel-Courteilles, Habloville, Les Yveteaux, Lignou, Ménil-Gondouin, Ménil-Hermei, Ménil-Vin, Montreuil-au-Houlme, Neuvy-au-Houlme, Putanges-le-Lac, Saint-André-de-Briouze, Saint-Hilaire-de-Briouze, Sainte-Honorine-la-Guillaume.

« On a aujourd'hui un volume de crédits réservés conséquent qui ne doit pas être un frein aux projets. »

### **35 à 50 % du montant des travaux, parfois 80 à 100 %**

Il faut savoir que les aides peuvent être importantes : « En moyenne, elles peuvent représenter entre 35 et 50 % des travaux, mais on atteint parfois, dans des cas exceptionnels, une aide montant à 80 voire 100 %. »

Attention, tous les travaux ne sont pas considérés comme de l'amélioration de l'habitat.

*Si vous appelez pour construire une terrasse, ça ne rentre pas dans le cadre. Par contre, si quelqu'un nous contacte pour faire des économies d'énergies ou parce qu'elle a un problème de mobilité et voudrait adapter sa salle de bains ou installer un monte escalier, ça peut marcher. »*

### **D'autres aides aussi**

À partir du moment où le projet peut être éligible, le CDHAT se rendra au domicile de la personne pour y faire un certain nombre d'analyses. Ce qui débouchera sur des propositions techniques, un chiffrage et le montage du plan de financement.

« Par exemple, si j'ai un retraité en face de moi, je pourrai lui dire qu'il aura tant de l'Anah, tant de l'État, tant du conseil départemental, tant de la caisse de retraite... » Après, la personne se lance ou non dans le projet. *Ensuite, c'est nous qui faisons, pour la personne, les demandes auprès des financeurs. Pour certaines, c'est très important. Il est parfois rédhibitoire de monter des dossiers. »*

### **Un vrai conseil**

À noter que pour porter un dossier lié à l'amélioration énergétique, il faut que le gain soit d'au moins 25 %. *Mais ça peut être, et ça doit être un ensemble. Le cas classique, c'est une personne qui appelle pour changer ses fenêtres. Or, le gain, en changeant des fenêtres, n'est que de 8 à 10 %. Par contre, lors d'une visite, on peut lui dire que les combles ou les murs périphériques ne sont pas isolés ; ou que la chaudière est ancienne et qu'elle peut être remplacée par une performante... et on pourra ainsi atteindre les 25 %. En moyenne, l'an dernier, on était à 42 % de gain énergétique sur les dossiers que nous avons monté. C'est important ! »*

Par ailleurs, l'Anah peut préfinancer 70 % du montant de la subvention.

« N'est habilité à s'occuper de ces questions-là, que le CDHAT », prévient Didier Hue. « Toute autre forme de démarchage n'est pas de notre fait. Ça arrive malheureusement de temps en temps. Nous sommes neutres et indépendants. » Autre précaution : « les travaux ne doivent pas démarrer avant d'avoir déposé le dossier. »

Pour Didier Hue, près de 80 % des ménages de la Cdc du Val d'Orne pourraient prétendre à ces aides. Il ne faut pas hésiter !

### **Réunions**

Deux réunions avec la population et les artisans sont organisées sur le territoire de la Cdc. La première aura lieu le **mardi 6 février 2018** à 20 h 30 à la salle communale de Saint-Hilaire-de-Briouze ; la seconde se tiendra le **jeudi 8 février 2018** à 14 h 30 à la salle de la mairie.

### **Permanences**

Les propriétaires ayant un projet de rénovation de leur logement sont invités à se rendre aux permanences, sur rendez-vous, dans les locaux de la mairie de Putanges les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois, de 9 h 30 à 12 heures. 1<sup>ère</sup> permanence, le **mercredi 24 janvier 2018**, de 9 h 30 à 12 heures. Réservation impérative au : 02 31 53 73 73.

### **Pour quelles dépenses et dans quel but ?**

- Réaliser des économies d'énergie, en effectuant des travaux d'isolation, de menuiseries, de chauffage, de ventilation...
- Favoriser le maintien à domicile, en adaptant les logements pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap.
- Assurer un meilleur confort de vie, en favorisant la réalisation de travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé.
- Développer l'offre de logements locatifs privés, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement de ces derniers.